

Nous, Maire de la Ville de RONCHIN,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Considérant la demande d'autorisation du Secours Populaire de stationner sur le parking de la Salle Courtay 650 avenue Jean Jaurès ainsi que le long du parc le mardi 13 juin 2023 de 7h00 à 18h  
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité et de régler la circulation dans la commune.

**Réf. : JML/XT/MBF/MV N° 28/23**

**Objet : Interdiction de stationnement temporaire  
le long du parc à RONCHIN.**

## ARRETONS

### Article 1 -

Le mardi 13 juin 2023, le stationnement sera interdit le long du parc donnant accès à la salle Courtay ainsi que sur les 2 parkings attenants à la salle Courtay de 7h00 à 18 heures afin de permettre au camion des bouchons d'Amours de pouvoir circuler.

### Article 2 -

Le stationnement des véhicules et la circulation seront interdits sur ce périmètre.  
Le non respect de l'interdiction sera sanctionné conformément aux lois et règlements en vigueur. Le véhicule pourra faire l'objet d'une mise en fourrière par l'entreprise délégataire de service public en matière de fourrière municipale.

### Article 3 -

Les services techniques municipaux poseront les panneaux d'interdiction de stationner ainsi que des barrières avec copie du présent arrêté sur ceux-ci.

### Article 4 -

Le présent arrêté sera transmis pour exécution à Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie de RONCHIN, à la Police Municipale, pour information au Commissariat de Police de WATTIGNIES, à Monsieur le Commandant du Centre de Secours de LESQUIN et pour contrôle de légalité à Monsieur le Préfet du Nord.

### Article 5 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours près du Tribunal Administratif, sis 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, 59000 Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait à RONCHIN, le 23 mai 2023



Le Maire,

Jean-Michel LEMOISNE

Toute la correspondance doit être adressée à :

**Monsieur le Maire**

**Hôtel de Ville**

650, avenue Jean Jaurès

59790 RONCHIN

Tél : 03.20.16.60.00

Fax : 03.20.16.60.38

[www.ville-ronchin.fr](http://www.ville-ronchin.fr)

Facebook : Ville de Ronchin